

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00161

STADE GEOFFROY-GUICHARD - LOGEMENT DE FONCTIONS

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170426-D20170016110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

STADE GEOFFROY-GUICHARD - LOGEMENT DE FONCTIONS

Il est rappelé que l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de service est réservé aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité.

Par délibérations des 18 décembre 2003 et du 7 avril 2016, Saint-Etienne Métropole a validé l'attribution de logements de fonction pour nécessité absolue de service pour une liste d'emplois défini.

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit. Les charges courantes incombent à l'agent.

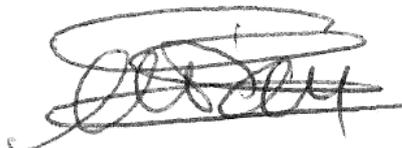
Il convient d'ajouter à cette liste des emplois, le logement affecté au gardien du stade Geoffroy-Guichard qui n'avait pas été inscrit dans la liste initiale.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **ajoute l'octroi d'un logement de fonction par nécessité absolue de service au gardien du stade Geoffroy-Guichard et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à appliquer les dispositions en résultant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU